

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 8 juin 2023

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 7 juin 2023 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **11**
Votants **11**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

Date d'affichage du procès-verbal : 8 juin 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : **MM. Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - William ROUX - Mireille VIGNARD**

Excusés : **Mme Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Cécile RAFFIN**

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie MOULIN.**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Mme Stéphanie MOULIN.**

➤ **Approbation du compte-rendu du 3 mai 2023 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 3 mai 2023.

➤ **Adhésion au service RGPD du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I et nomination d'un délégué à la protection :**

Il est rappelé à l'assemblée délibérante

- Qu'en 2018, afin de se mettre en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des données personnelles, la commune avait adhéré au service RGPD du syndicat A.GE.D.I et désigné Monsieur MARTIN Jean-Pierre comme DPO mutualisé, par délibération DE_2018_020 du 13 juin 2018.

- Qu'en juin 2022, suite au changement de Comité Syndical A.GE.D.I., les membres du Conseil ont délibéré afin de désigner **Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président, comme DPO mutualisé en remplacement de Monsieur MARTIN.**

Lors de la récente restructuration des équipes, il a été décidé de nommer AGEDI comme nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO) en tant que personne morale, en remplacement de M. SAINT-MAXENT (président d'AGEDI).

Afin de pouvoir engager les nouvelles démarches auprès de la CNIL et ainsi se mettre en conformité, la commune doit retourner la nouvelle convention proposée par le syndicat A.GE.D.I.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.

Adopté : une délibération sera prise.

Adhésion à la nouvelle prestation proposée par le CDG 26 relative au référent déontologue des élus :

Monsieur le Maire précise que depuis la loi 3DS du 21 février 2022 tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local. Le décret d'application vient d'être publié, les collectivités ont jusqu'au 1er juin 2023 pour se mettre en conformité.

Le CDG 26 en étroite collaboration avec l'AMF 26 propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d'une convention spécifique.

Le CDG26 et le **CDG69** gérant déjà en commun la fonction de **référent déontologue/laïcité** pour les agents, il pourra en être de même pour le référent déontologue pour les élus. Cette mutualisation imposera au CDG26 de désigner comme référent déontologue élu pour son territoire le même que celui du CDG69 et de le proposer aux collectivités et établissements de son ressort qui souhaiteraient en bénéficier.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette nouvelle prestation.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Ressources humaines :**

➤ **Création d'emplois non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour la rentrée 2023/2024 :**

Pour la rentrée scolaire 2023/2024 (mercredis et vacances scolaires), il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

Il est proposé de créer 3 emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté : la délibération nécessaire au bon déroulement de l'ALSH sera prise.

➤ **Emploi « Direction de l'accueil de loisirs » :**

Le contrat du directeur arrive à échéance au 31 août 2023. La seule manière de le renouveler serait de le faire en CDI. Comme le poste est un emploi permanent, nous avons l'obligation de faire une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE) avec publicité et avec offre dans le cadre de ce recrutement.

➤ **Emploi « ATSEM école » :**

La trentaine de candidature reçue sera examinée par la commission « école », ce jeudi 8 juin 2023, qui se prononcera sur les candidatures qu'elle souhaite retenir pour un entretien.

➤ **Sécurisation du virage de l'église et aménagement de l'espace adjacent : demande de subvention auprès du Département et dépôt de candidature auprès de Valence Romans Agglo pour l'appel à projet :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet d'acheter le local paroissial de 44 m², situé sur la parcelle cadastrée C 604, appartenant à l'association diocésaine de Valence, jouxtant des propriétés communales afin de le démolir.

Cette démolition permettrait :

- D'une part de sécuriser la traverse du village, à hauteur de l'église, trop étroite pour le passage des cars et des gros véhicules

À noter : Valence Romans Déplacement nous a sollicité afin d'apporter des améliorations après quelques incidents de car déjà survenus

- D'autre part, d'agrandir l'espace communal public.

Cet achat et les travaux pourraient être subventionnés par

1. Le département à hauteur de 50%

2. Valence Romans Agglo après appel à projets pour désimpermeabiliser les surfaces goudronnées du domaine public.

Le Conseil municipal prend acte et approuve le projet, autorise le maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention, à déposer un dossier auprès de Valence Romans Agglo pour l'appel à projet

Adopté : la délibération nécessaire à la demande de subvention auprès du Département sera prise.

➤ **Restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :**

➤ **Point sur les travaux :**

Les travaux se poursuivent.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Vide Grenier :** le 9 juillet 2023 organisé par l'association « C'est tout Verre ». La commune envisage un stand des objets restés dans la maison du 26 grande rue.

➤ **Point réalisé par Valence Romans Mobilités sur les difficultés du transport scolaire :** Présentation du compte-rendu de la réunion du 3 mai 2023 avec Valence Romans Mobilités et les élus du RPI qui expose les difficultés de passage du car scolaire sur certains points du trajet. Pour Châteaudouble : essentiellement le virage de l'église, passage contraint et perturbé en raison du stationnement gênant, de la visibilité et de l'étroitesse du site.

➤ **Voirie :** les travaux sont en cours avec le broyage des accotements.

➤ **Réseau AEP :** Les eaux de Valence nous informe que des travaux sont en cours de réalisation afin de sécuriser la ressource de Peyrus et Châteaudouble. Ainsi les réseaux de Châteaudouble et Peyrus seront interconnectés et une pompe sera installée au réservoir « Du serre » pour amener l'eau de la plaine de Valence dans le réservoir de Château Rompu, si le besoin s'avéré pour alimenter Châteaudouble et Peyrus

Prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 5 juillet 2023 à 20h30

Fin de séance à 22h00